

**REGLE N° 1 : La présence à tous les cours est obligatoire. **DEUX ABSENCES**, qu'elles soient **justifiées ou non**, sont tolérées sur l'ensemble du semestre. Au-delà, l'étudiant sera défaillant.**

**NOTA BENE** : Vous devez arriver au moins dix minutes avant votre cours afin de pouvoir vous changer dans les vestiaires et ainsi commencer le cours à l'heure. Vous ne pouvez quitter votre cours sans l'autorisation de l'enseignant. Si les horaires ne sont pas respectés, l'enseignant a toute autorité pour vous refuser en cas de retard.

**REGLE N° 2** : La durée de l'enseignement est de **11 semaines par semestre soit 22h00 de cours** avec une évaluation **pratique représentant 70% de la note** et une évaluation **théorique représentant 30% de la note**. L'évaluation pratique se déroule en contrôle continu.

**REGLE N° 3 : En cas d'absence à l'épreuve théorique.**

**Cas 1** : Absence avec justificatif : l'étudiant aura un zéro pour cette épreuve et la possibilité de passer au rattrapage.

**Cas 2** : Absence sans justificatif : l'étudiant est déclaré défaillant.

**REGLE N° 4** : Il n'est **pas possible de changer d'activité** en cours de semestre, sinon l'étudiant est défaillant et se voit **refuser** le contrôle pratique et théorique.

**REGLE N° 5** : Il n'est **pas possible de s'inscrire en cours de semestre**.

**REGLE N°6** : L'étudiant pourra reprendre la **même activité en niveau 2** au semestre suivant **à condition d'avoir validé le niveau 1** (note minimale de 10). Un **niveau 3** est également possible à la condition d'avoir validé le niveau 2 avec une **note minimale de 15 en pratique**.

**REGLE N° 7** : Seuls sont pris en compte en option « sport » les étudiants inscrits à la fois :

- Au secrétariat pédagogique de leur UFR ou département
- Sur la **plateforme du service des sports** (en vous connectant sur CY CERGY PARIS UNIVERSITÉ, Vie étudiante, sport, Formation qualifiante UE)

**REGLE N°8** : l'usage du téléphone portable pendant les heures de cours est interdit, hormis cas de force majeure, après autorisation de l'enseignant.

**REGLE N°9** : Une **session de rattrapage (session 2)** est organisée pour chaque semestre sous forme d'une épreuve écrite de 1h30 (si assiduité respectée). Les coefficients entre pratique et théorie sont inversés.

**REGLE N° 10** : Pour des raisons d'hygiène et par respect pour les lieux, les couvre-chefs sont **interdits** pendant les cours.

**Pour valider, il faut avoir satisfait aux 3 exigences**

- 1- l'assiduité aux cours, 2- l'épreuve pratique (70 %), 3- l'épreuve théorique (30%).